



Après un mois de retard, la France dispose enfin d'un budget. Alors que le Gouvernement avait réussi à faire adopter le budget de la sécurité sociale au prix d'une suspension de la réforme des retraites, le même scénario n'a pas pu se reproduire. Le recours à la loi spéciale a, une nouvelle fois, coûté plusieurs milliards d'euros à la France. Après 165 heures de débats en première lecture, le Sénat a choisi, en seconde lecture, la procédure de la question préalable, mettant fin aux discussions dès l'ouverture de la séance afin de gagner un temps précieux.

Nous avons souhaité obtenir un marqueur fort en faveur des collectivités territoriales. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a repris la version du Sénat. Elles portent près de 70 % de l'investissement public et donc ont un impact majeur pour relancer la croissance.

Si ce budget est loin d'être parfait, il a le mérite d'exister. Nous regrettons toutefois l'absence de réformes structurelles pour réduire les dépenses publiques, au profit d'une hausse de la fiscalité sur les entreprises.

Ce neuvième numéro de ma lettre parlementaire revient sur les grandes lignes de la loi de finances pour vos communes. Il met également en lumière les avancées obtenues avec la création d'un statut de l' élu, qui permettra de mieux aborder vos prochains mandats.

Toujours avec vous, la Vienne que j'aime !

BUDGET DES COLLECTIVITÉS

Lors de l'examen du texte en première lecture en décembre, le Sénat a fortement réduit la contribution demandée aux collectivités, la faisant passer de 4,6 milliards d'euros à 2 milliards d'euros.

La version initiale aurait gravement pénalisé l'investissement local et, par ricochet, l'activité économique dans nos territoires. À quelques semaines des élections municipales, il est essentiel de ne pas fragiliser les collectivités, qui jouent un rôle central dans le lien social, l'investissement public et la capacité de notre pays à se projeter.



Lors de la commission mixte paritaire à l'Assemblée nationale
- 19 décembre 2025

DILICO

Introduit l'an dernier et très contesté par les collectivités, le DILICO a été profondément remanié par le Sénat. Bien qu'imparfait, ce mécanisme présente l'avantage de reposer sur une épargne forcée mais non confiscatoire, garantissant la restitution des sommes et assurant une répartition plus équitable de l'effort qu'une ponction directe.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- 1 **Réduction de l'effort du DILICO 2 de 2 milliards d'euros à 740 millions d'euros ;**
- 2 **Exonération totale des communes ;**
- 3 **Division par deux de la contribution des départements et des EPCI ;**
- 4 **Réduction d'un tiers de la contribution des régions ;**
- 5 **Remboursement accéléré en trois ans au lieu de cinq.**

AU TRAVAIL AU SÉNAT

■ FONDS DE SAUVEGARDE DES DÉPARTEMENTS

Son fonctionnement reste identique à celui de 2024, à l'exception du critère d'éligibilité, désormais renforcé afin de mieux cibler les territoires les plus vulnérables. Pour répondre aux difficultés financières croissantes rencontrées par certains départements, nous l'avons porté à 600 millions d'euros.

■ FONDS «CIVAUX»

Créé après la suppression de la taxe professionnelle en 2010, le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), appelé dans la Vienne le « Fonds Civaux » soutient les collectivités aux charges élevées ou au faible potentiel fiscal, comme notre département avec la centrale nucléaire de Civaux. Menacé de suppression en 2015, j'étais intervenu auprès du ministre de l'époque pour en obtenir le maintien. **Depuis, le fonds a rapporté 103 millions d'euros au Département.**

Aujourd'hui encore, le FDPTP reste essentiel à l'équilibre budgétaire des 30 départements bénéficiaires. Malgré l'effort de redressement des comptes publics, **les travaux en commission des finances ont permis de garantir son maintien à 80 %.**

■ MESURES DIVERSES

- **Atténuation du prélèvement sur recettes lié aux valeurs locatives des établissements industriels (PSR VLEI)**, ramené de 1,2 milliard à 790 millions.
- **Suppression du mécanisme d'écêtement de la TVA affectée aux collectivités.**
- **Maintien des conditions d'éligibilité et d'intervention du FCTVA.** Seul le décalage en n+1 pour les EPCI a été retenu, même si nous aurions préféré éviter.
- **Relèvement du plafond de la taxe sur les cartes grises**, de 50 € à 70 €.

■ BUDGET «SÉCURITÉS»

Les crédits de la mission «Sécurités» sont en hausse et dépassent les montants prévus par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopmi).

Le budget de la police nationale atteint près de 14 milliards d'euros. Il permettra la création de 1 000 postes, avec un effort renforcé pour l'investigation et le contrôle aux frontières. Dans un contexte d'activité toujours soutenue en 2025, ces moyens sont indispensables. L'essentiel de la hausse sera toutefois consacré au **renouvellement du parc automobile, à l'immobilier et à la transformation numérique.**



Lors de la discussion générale de la mission «Sécurités» - 8 décembre 2025

■ DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à 27 milliards d'euros. Il n'y aura donc aucune baisse nominale par rapport à 2025, mais l'absence d'indexation sur l'inflation entraîne une perte de pouvoir d'achat réelle pour les budgets locaux. **La péréquation sera ciblée en faveur des collectivités qui en ont le plus besoin**, et en particulier en faveur de la ruralité.

■ DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

Après avoir renoncé à la création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT), le Gouvernement a ajusté le rythme d'ouverture des crédits pour tenir compte du cycle électoral. Le soutien à l'investissement local reste néanmoins élevé, avec 1 milliard d'autorisations d'engagement pour la DETR et 220 millions pour la DSIL.

Sur le volet de la transition écologique, le Fonds vert a été porté à 1,15 milliard d'euros, permettant le maintien du financement des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).



À Beuxes à l'occasion d'un conseil municipal - 4 septembre 2025

- **Pérennisation du programme « ponts » pour les communes**, via une affectation annuelle de 50 millions issue de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEILD).
- Création d'un prélèvement sur les recettes de l'État permettant d'accorder des **avances aux collectivités confrontées à des retards de versement de la taxe d'aménagement.**
- **Renforcement du forfait annuel pour chaque Maisons France Services**, porté à 47 500 euros en 2026.

Pour la gendarmerie nationale, les crédits dépassent 11 milliards d'euros. Ils financent 400 créations de postes, principalement pour le déploiement de 58 nouvelles brigades qui n'ont pas pu être créées en 2025. Le budget permet également de poursuivre l'effort engagé sur le parc immobilier afin de résorber la « dette grise », mise en lumière dans mon rapport de juillet 2024.

Des points d'alerte subsistent néanmoins : sur les moyens matériels (véhicules, hélicoptères, armement), les ressources dédiées aux réservistes, ainsi que le déploiement de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI).

S'agissant de la sécurité routière, la hausse de la mortalité routière en 2025 appelle un renforcement de la prévention, notamment par l'éducation et des campagnes nationales.

L'ensemble des crédits de la mission « Sécurités » a été adopté par le Sénat.

LE STATUT DE L'ÉLU

Une reconnaissance attendue, une protection renforcée



Le 8 décembre, le Parlement a adopté la loi créant le statut de l'élu local. Face à la crise des vocations et la hausse des démissions, **le Sénat avait engagé dès 2023 un vaste travail pour : mieux reconnaître l'engagement des élus, sécuriser l'exercice du mandat, et mieux concilier vie professionnelle, personnelle et engagement public.**

Depuis les élections municipales de juin 2020, **2 400 maires ont démissionné** et plus de **57 000 sièges de conseillers municipaux** sont aujourd'hui vacants.

La loi, enrichie par le débat parlementaire, comprend plus de 70 articles et s'articule autour de trois temps de la vie d'un élu : **avant, pendant, après.**

■ AVANT : DONNER ENVIE DE S'ENGAGER

- ⇒ **Doublement du congé électif** : il passe de 10 à 20 jours pour les salariés candidats à l'ensemble des élections locales.
- ⇒ **Meilleure information des candidats** : mise à disposition gratuite de modules d'information dématérialisés et organisation de sessions dans les six premiers mois du mandat.
- ⇒ **Dispositifs spécifiques pour faciliter l'accès aux fonctions électives** des étudiants et des personnes en situation de handicap.

■ PENDANT : FACILITER, PROTÉGER ET CONCILIER

Volet financier

⇒ **Revalorisation du plafond des indemnités** de fonction des maires et de leurs adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants.

⇒ **Élargissement du remboursement de frais spécifiques liés au mandat** (transport, représentation, etc.).

Protection

⇒ **Automatisation de l'octroi de la protection fonctionnelle** pour tous les élus victimes de violences, menaces ou outrages.

Conciliation avec la vie professionnelle

⇒ **Facilitation et élargissement des autorisations d'absence.**

⇒ **Extension du congé de formation** à 24 jours par mandat.

⇒ **Création du label « Employeur partenaire de la démocratie locale »**, valorisant les entreprises soutenant l'engagement de leurs salariés élus.

⇒ **Instauration du statut de l'élu étudiant**, avec des aménagements dans l'organisation des études.

⇒ **Prise en charge des frais spécifiques liés au handicap** (déplacements, accompagnement, aménagement du poste).

Conciliation avec la vie privée

⇒ **Élargissement du recours à la visioconférence** pour les réunions.

⇒ **Élargissement de la prise en charge des frais** de garde d'enfants ou d'assistance à des proches.

⇒ **Assouplissement des règles** permettant de poursuivre un mandat pendant un congé maladie ou maternité.



Avec Françoise Gatel, Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et Marie-Renée Desroses, sénatrice suppléante et maire de Civaux - 20 novembre 2025

■ QUI PAYE ?

Adoptée à l'initiative du Sénat, cette loi réforme la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL) en l'étendant, dans un premier temps, à l'ensemble des communes de moins de 3 500 habitants. Si cette mesure avait été financée par les communes elles-mêmes, les élus se seraient, par sens des responsabilités, privés d'une revalorisation pour préserver les finances locales. **Nous avons donc veillé au respect de cet engagement en faisant adopter une hausse de 23 millions d'euros de cette enveloppe dans le budget 2026.**

■ APRÈS LE MANDAT : SÉCURISER LA TRANSITION

- ⇒ **Revalorisation et allongement de l'allocation différentielle de fin de mandat (ADFM).**
- ⇒ **Création d'un contrat de sécurisation de l'engagement**, avec un accompagnement renforcé vers le retour à l'emploi.
- ⇒ **Mise en place d'un certificat de compétences professionnelles**
- ⇒ **Amélioration du régime de retraite**, avec une bonification d'un trimestre par mandat complet.



Accueil de Ghislain Réty, commandant du GIGN à Vivonne
11 septembre 2025



Inauguration de la supérette API à Leignes-sur-Fontaine
18 octobre 2025



Inauguration des travaux de rénovation de la mairie à Vaux-sur-Vienne
28 novembre 2025



Inauguration du collège Henri IV à Poitiers
19 décembre 2025



Accueil au Sénat des conseils municipaux de Lussac-Les-Châteaux et Cissé
08 octobre 2025



Accueil au Sénat du Conseil municipal de Morton
22 octobre 2025



Accueil au Sénat des conseils municipaux de Blanzay et Fleuré
29 octobre 2025



Accueil au Sénat du Conseil municipal de Doussay
05 novembre 2025



Accueil au Sénat des conseils municipaux de Neuville de Poitou et Vellèches
03 décembre 2025

UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION



Marie-Renée DESROSES
Sénatrice Suppléante
Maire de Civaux

Le mois de janvier est, comme chaque année, un temps privilégié de rencontres et d'échanges à l'occasion des cérémonies de vœux. J'ai eu le plaisir de venir à votre rencontre, à la fois dans mes fonctions d'élue locale et en tant que sénatrice suppléante, pour représenter Bruno. Parce que vous êtes au cœur de notre engagement, ces moments sont essentiels.

Cette année encore, l'adoption tardive du budget de l'État aura des répercussions sur celui de nos communes, pourtant au cœur de la vie de nos territoires. Nous pouvons néanmoins saluer le travail du Sénat, qui a permis de limiter les pertes et de préserver, dans sa grande majorité, le « Fonds Civaux », lequel a rapporté 103 millions d'euros au département depuis 2015.

Je reste à votre écoute et pleinement engagée à vos côtés.



Marie-Renée DESROSES



Sonia SOURICE
06 03 62 42 53
s.sourice@clb.senat.fr



Mélissa THEAUD
06 71 98 86 82
m.theaud@clb.senat.fr